

Janvier 2020

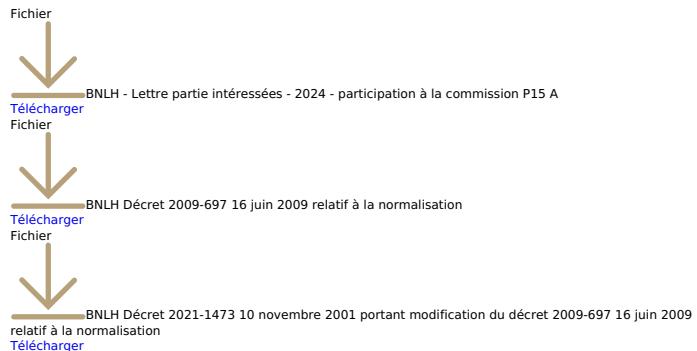
Le BNLH (Bureau de Normalisation des Liants Hydrauliques) est un bureau de normalisation sectoriel agréé. Il a été créé le 10 juin 1986 et il fonctionne par délégation d'AFNOR** (Association Française de Normalisation). Il a pour objectif de contribuer à l'élaboration des normes européennes ou internationales et d'administrer la rédaction des normes françaises utiles, reconnues, cohérentes et pertinentes dans les domaines des liants hydrauliques et des chaux.**

Actions du BNLH

Le Bureau gère les commissions de normalisation correspondantes aux domaines des **liants hydrauliques** et des **chaux** dans un **environnement économique compétitif** en évolution rapide, soumis à la fois à des **contraintes de sécurité** et à des **contraintes environnementales fortes**.

Commissions de normalisation

Pour assurer ses missions, le BNLH dispose de la Commission de normalisation des Ciments P15A. La **participation** des experts à cette **Commission P15A** est **payante**, détaillée dans la Lettre aux parties intéressées.



Programme du BNLH

Le BNLH propose à la commission de normalisation **un programme**, élaboré en revue de direction.

Consultez le [programme du BNLH](#)

BNLH : 16 BIS, boulevard Jean-Jaurès 92110 CLICHY
Tél: 01.55.23.01.42 / E-mail : a.bonnet@bnlh.fr

La normalisation et qualité produit

Tous les ciments produits en France sont normalisés. Les ciments courants bénéficient d'un double marquage, CE et NF, qui attestent de leur conformité à la norme européenne EN 197-1. Les autres...

Normalisation des granulats

Les granulats comme la grande majorité des matériaux de construction doivent être conformes à des normes. Les caractéristiques contrôlées dans ces normes et les niveaux de valeurs à respecter sont...

Normes ciment : acteurs, élaboration et listes

Bien que transparente, la norme est omniprésente, un langage de référence commun entre pays, entre entreprises, entre clients et fournisseurs. Elle fixe les standards en matière de qualité, de...



Article imprimé le 19/02/2026 © infociments.fr